

22/02/2021

AVIS DE L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS PUBLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 78 DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 2017

La cotation de l'instrument financier Integrale, ISIN BE0002220862, est suspendue sur Euronext Brussels à la demande de la société le 22/02/2021 à partir de 9:00 CET dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/communique-de-presse-relatif-la-suspension-de-la-cotation-de-integrale>